

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0111

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 JUIN 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Maison des fêtes familiales, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**, Mme **JEGATHEESWARAN**, Mme **SABOUNDJIAN**, M. **MAYOULOU NIAMBA**, M. **DUJARDIN DRAULT**, Mme **VISKOVIC**, Mme **ROTOMBE**, Mme **VICTOR-LEROCH**, Mme **NATALE**, M. **BRICOGNE**, M. **TRIEU**, Mme **RAJAONAH**, M. **ROSENMANN**, M. **NOTE**, Mme **JULIAN**, M. **TATI**, Mme **SAFI**, M. **BEGUE**, Mme **MONIER**, M. **BOUTET**, M. **KONTE**, Mme **PERUGIEN**.

EXCUSÉS :

M. **DRAME.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme **SAKHO-CAMARA**, qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**.
M. **ABOUDOU**, qui a donné pouvoir à M. **MAYOULOU NIAMBA**.
Mme **DAGUILLANES**, qui a donné pouvoir à M. **TIENG**.
Mme **SAFI**, qui a donné pouvoir à Mme **NEDJARI**.
M. **CHAVANCE**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.
Mme **RENIER**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.

Sortie de Mme **VICTOR-LEROCH** pour le point n° 16.

Sortie de M. **TRIEU** pour le point n° 29.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **MONIER**

15) DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DU SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT EN VIDÉO-PROTECTION RELATIVE À LA PHASE 3 DU PROJET D'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION DANS LE QUARTIER DES DEUX-PARCS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le code de la sécurité intérieure,

VU la délibération du conseil régional n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative au « Bouclier de sécurité », dispositif de soutien à l'équipement en vidéoprotection,

VU la délibération du conseil régional n° CP 16-132 du 18 mai 2016 relative aux modalités d'organisation du dispositif de mise en place d'équipements de vidéoprotection,

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2020_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la volonté de la Région Île-de-France de mener une politique importante et innovante en matière de sécurité, et que son dispositif de soutien à l'équipement en vidéoprotection vise à lutter contre la délinquance de voie publique,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de Noisiel d'étendre son dispositif de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité de l'espace public par le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection dans le quartier de la politique de la ville Les Deux-Parcs (situé en ZSP) et sa phase 3 estimée à 456 429,90 € HT (soit 547 715,88 € TTC),

CONSIDÉRANT que ce projet d'extension de la vidéoprotection dans le quartier susmentionné participe à la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, participe à la prévention des atteintes envers les bâtiments publics et les commerces, contribue à la lutte contre le trafic de stupéfiants et les conduites addictives (alcoolisme de masse...), contribue à la constatation des infractions routières,

CONSIDÉRANT que 16 lieux d'implantations ont été définis pour le projet d'extension qui comprend 22 caméras de voie publique pour la part communale.

CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée pour le projet, d'un montant de 136 929 € (30 % du coût du projet), est supérieure à 50 000 €,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 14 juin 2021,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(29 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE, 0 ABSTENTION)**

APPROUVE le montant total prévisionnel du projet estimé à 456 429,90 € HT (soit 547 715,88 € TTC).

AUTORISE le Maire à présenter une demande de subvention de 136 929 € (soit 30 % des dépenses) auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de la réalisation de ce projet.

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

suite DEL2021_

0111

demande de subvention à la région île-de-france au titre du soutien à l'équipement
phase 3 du projet d'extension du dispositif de vidéoprotection dans le quartier des

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021
en vidéo-protection relative à la
deux-pdrcs (3)

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210628-DEL2021_0111-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 01 JUL. 2021